



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **10 octobre 2013**

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 20 juin 2013**
3. **Assermentations**
4.
  - a. **Préavis n° 2013/10 « Arrêté d'imposition 2014 »**
  - b. **Rapport de la commission de gestion**
5.
  - a. **Préavis n° 2013/08 « Demande de crédit de CHF 433'000.- et autorisation d'emprunter CHF 433'000.- pour construction de canalisations d'évacuation des eaux, de conduites d'eau potable et d'éclairage public à la Route du Village, au lieu-dit « Champ du Carré » »**
  - b. **Rapport de la commission**
6.
  - a. **Préavis n° 2013/09 « Demande de crédit de CHF 68'000.- et autorisation d'emprunter cette somme pour l'achat d'un nouveau tracteur communal »**
  - b. **Rapport de la commission**
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \* \*

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents. Une version papier du nouveau règlement du Conseil général, tel qu'accepté lors de la séance du 20 juin 2013, est distribuée par les scrutateurs.

1. **Appel**

Sur les 90 membres du Conseil général, 55 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. **Adoption du procès-verbal du 20 juin 2013**

**Décision :** Le PV du 20 juin 2013 est accepté à l'unanimité.

3. **Assermentations**

Trois personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- DOROTHEA CHUARD
- OLIVIER CHUARD
- JOHN MEYER

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 93 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions. Enfin, lorsqu'une commission est nommée, c'est à son président de se charger de la convocation des membres et du Municipal responsable. Celui-ci doit également s'occuper du décompte financier.

#### 4. Préavis n° 2013/10 « Arrêté d'imposition 2014 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, explique que la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel, soit 81. Au vu de l'évolution future des dépenses, un relèvement à moyen terme sera peut-être nécessaire. Il est toutefois possible de faire encore au moins une année sans toucher au taux d'imposition.

PHILIPPE CLERC, président de la Commission de gestion, estime que le maintien du taux d'imposition à 81 est tout à fait justifié et cohérent. Il appelle donc les membres du Conseil général à accepter l'arrêté d'imposition 2014.

**Décisions** : Le préavis 2013/10 est accepté à l'unanimité.

#### 5. Préavis n° 2013/08 « Demande de crédit de CHF 433'000.- et autorisation d'emprunter CHF 433'000.- pour construction de canalisations d'évacuation des eaux, de conduites d'eau potable et d'éclairage public à la Route du Village, au lieu-dit « Champ du Carré » »

YVAN CHERPILLOD présente le projet. A la base, il s'agissait de raccorder les futures constructions, en face du battoir, au réseau communal d'évacuation des eaux usées. Pour des raisons de synergies, il est cependant proposé d'entreprendre en parallèle le remplacement de la conduite d'eau potable, qui date de 1934, et d'améliorer l'éclairage public dans ce secteur. Par ailleurs, Romande Energie SA, Cosvegaz SA et Swisscom SA souhaitent profiter de la fouille pour compléter leur réseau. Enfin, la sécurité des piétons serait améliorée puisque le talus sera reculé d'environ 85 cm.

Au niveau du financement, la commune serait le maître de l'ouvrage. Ceci signifie qu'elle signerait les contrats avec les entreprises adjudicatrices qui portent sur l'entier des travaux. De ce fait, elle doit être en mesure de financer complètement le montant du devis et c'est pourquoi le préavis porte sur un montant de CHF 433'000.-. Toutefois, des conventions préalables ont été passées avec les propriétaires et les diverses entreprises assurant la participation de ceux-ci aux frais. En tenant également compte d'une subvention ECA ainsi que des permis de construire, les frais de la commune seraient ramenés à CHF 150'000.- environ.

JEAN MAURICE HENZER, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, adresse ses félicitations à la Municipalité de ne pas s'être contentée de simples travaux de pose de canalisations et d'avoir transformé une charge financière en un réel projet d'amélioration de la sécurité et d'investissement pour le futur. Il appelle donc le Conseil général à accepter le préavis.

PIERRE-ALAIN DUMAS adhère aux travaux mais se demande s'il ne faudrait pas directement changer le collecteur d'eaux claires. YVAN CHERPILLOD rappelle qu'il y a peu d'eau qui passe par ce tuyau. Il s'agit d'un gros tuyau et il ne faut pas le changer pour le changer. Cependant, des sondages concernant son état sont prévus durant les travaux et, si besoin, son remplacement serait effectué.

MICHEL BURNAND considère que le rôle d'une collectivité publique n'est pas de jouer la banque pour des entreprises privées. Au regard de la dette communale, il appelle à refuser ce préavis et à octroyer un montant inférieur à la Municipalité. DANIEL SCHORDERET rappelle

qu'il s'agit d'un crédit de construction qui ne sera jamais dépensé d'un coup. Par ailleurs, le montant à charge de la commune serait bien inférieur à CHF 433'000.-.

WILLY HENZER demande si les locatifs vont vraiment se construire ou si la commune risque d'investir dans le vide. YVAN CHERPILLOD répond que ce qui est sûr est que les promoteurs devront payer les permis de construire et avancer 80% de leur part dans les travaux. Tant que cette somme n'aura pas été versée, il n'y aura pas d'autorisation de construire.

**Décision :** Le préavis 2013/08 est accepté à la majorité moins 3 non et 2 abstentions.

6. Préavis n° 2013/09 « Demande de crédit de CHF 68'000.- et autorisation d'emprunter cette somme pour l'achat d'un nouveau tracteur communal »

STEPHANE THONNEY explique qu'un devis de CHF 17'000.- pour la remise en état du tracteur actuel, dont la première circulation date de 1984, a été présenté. La Municipalité estime que cet investissement n'est pas raisonnable compte tenu de l'âge du véhicule et a demandé plusieurs devis pour un nouveau véhicule adapté aux travaux effectués par l'employé communal. Sur la base des offres reçues, La Municipalité estime qu'un montant de CHF 68'000.- est nécessaire à cet achat. Enfin, contrairement à ce qui est noté dans le préavis, l'amortissement aurait lieu sur 10 ans et non sur 12.

ALAIN THONNEY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, estime le montant de CHF 68'000.- comme raisonnable et soutient la demande de la Municipalité.

GEORGES CAVIN demande quelle serait la marque du prochain tracteur. STEPHANE THONNEY répond que ceci n'a pas encore été décidé et que c'est la meilleure offre qui l'emportera.

**Décision :** Le préavis 2013/09 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

7. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY n'a pas de communication particulière.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD remercie le Conseil pour l'adoption du préavis. Au niveau des forêts, il rappelle qu'un tout-ménage pour la commande de bois de feu a été envoyé aux habitants du village. Par ailleurs, la fusion des deux groupements forestiers sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Chaque commune conserve un garde-forestier attitré et, pour Vulliens, ce sera toujours ERIC SONNAY.

GEORGES CAVIN souhaite connaître le volume des châblis effectué à la Fayette. YVAN CHERPILLOD n'a pas les chiffres avec lui mais les communiquera.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande des nouvelles de l'état des sources. YVAN CHERPILLOD explique que ça se passe bien. Il rappelle cependant que lorsqu'il y a plus de précipitations, il y a moins d'eau qui est consommée. Les comptes communaux ainsi que ceux de l'AIEJ s'en ressentent.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY remercie l'assemblée d'avoir accepté les préavis 2013/08 et 2013/09. Concernant l'éclairage public, toutes les ampoules ont été changées. Il reste cependant encore 4 lampadaires qui ne fonctionnent pas. Le problème sera résolu prochainement.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI explique que les travaux concernant la nouvelle aile du collège de Mézières sont prévus pour l'an prochain. La bonne nouvelle est que ces travaux ne seront pas soumis à la règle des marchés publics et que le comité directeur de l'ASIJ pourra donc travailler avec des entreprises de la région. Concernant les nouveaux bâtiments en revanche, du

retard est à prévoir suite au dépôt d'une motion demandant de réétudier l'emplacement du ou des futurs collèges. Des portacabines provisoires risquent ainsi d'être nécessaires.

RAYMOND WEBER revient sur les places de parc qui viennent d'être aménagées à la halte TL. Lors des discussions, il avait demandé que quelque chose soit effectué pour le local à vélo car celui-ci n'est absolument pas sécurisé. OLIVIER HÄHNI reconnaît qu'il n'y a pas eu d'amélioration sur ce point et va étudier la pose d'une barre de sécurité.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET explique qu'un agrandissement va prochainement avoir lieu au Centre médical de Mézières. Ceci permettra l'installation d'un à deux pédiatres. Par ailleurs, le prolongement de la ligne 65 des TL depuis Servion jusqu'à la gare de Mézières permettra la création d'un arrêt de bus juste à côté du centre médical. Enfin, il rappelle les tenues de la journée des aînés le samedi 9 novembre et de la soirée des jeunes citoyens le vendredi 16 novembre.

GEORGES CAVIN demande si l'assainissement de la servitude de Trimont est programmé. DANIEL SCHORDERET répond que quelque chose doit être fait mais que rien n'a été planifié pour le moment.

WILLY HENZER revient sur le Centre médical de Mézières. Il regrette que la mini-permanence ne soit pas vraiment opérationnelle car il a déjà été confronté au répondeur. DANIEL SCHORDERET prend note de la remarque. JOSETTE AEBI rappelle que le service de garde en tant que tel n'existe plus. Il y a un numéro d'urgence et il faut utiliser celui-ci.

#### 8. Divers et propositions individuelles

PIERRE-ALAIN DUMAS se demande s'il ne faudrait pas prévoir un ravancement en dur pour le couvert extérieur de la grande salle. En effet, à chaque manifestation, les organisateurs doivent systématiquement bricoler quelque chose. OLIVIER HÄHNI a déjà eu des demandes de la part de sociétés locales. Il rappelle toutefois que plusieurs travaux, notamment d'isolation, sont prévus sur la grande salle en 2014 et ceux-ci seront prioritaires.

PHILIPPE CLERC rappelle que « les Rôtis de l'étang » organisent le 26 octobre prochain un marché artisanal. Par ailleurs, celui-ci sera suivi d'une soirée raclette et d'un concours de déguisement.

SYBILLE BAYS annonce de son côté qu'il y aura à nouveau les fenêtres de l'Avant cet hiver. Un tout-ménage sera prochainement envoyé.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette. Il donne rendez-vous à tout le monde le 5 décembre prochain et lève la séance à 21h25.

---

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

Loïc BARDET, secrétaire